

La prospérité et la sécurité du Canada et de Hong Kong reposent en grande partie sur le commerce. Les gens de Hong Kong sont les commerçants les plus surprenants d'Asie et votre ville est encore la meilleure porte d'accès au marché asiatique. Le Canada et Hong Kong partagent le même engagement vis-à-vis l'ouverture des marchés et la libéralisation du commerce dans le monde. Dans la région du Pacifique, ils sont animés du même désir d'encourager la prospérité au moyen de la libéralisation du commerce des biens et des services.

L'intérêt que nous manifestons chacun à l'égard de la libéralisation du commerce se reflète dans le fait que les milieux d'affaires de Hong Kong ont été parmi les premiers à reconnaître que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aurait un impact positif sur le commerce du Canada avec l'ensemble de ses autres partenaires. L'Accord de libre-échange continuera d'avoir un rôle catalyseur en ce qui concerne l'association économique Canada-Hong Kong.

Votre Excellence, l'expansion de Hong Kong, passé d'un port tranquille au bord de la Mer de Chine à un centre dynamique et créatif de la finance, de l'industrie et du commerce mondial, constitue un extraordinaire triomphe de la volonté et de l'ingéniosité humaine. Elle témoigne en outre des valeurs de la liberté de la personne humaine et de la règle du droit.

Le Canada a un intérêt durable dans la forme que prendra Hong Kong après 1997. Les engagements pris par la Grande-Bretagne et la Chine, et qui sont reflétés dans la Loi fondamentale, assurent un cadre pour l'avenir. Mais cet avenir ne sera radieux que si ces engagements sont respectés dans l'esprit comme dans la lettre.

Il ne fait aucun doute que la confiance placée dans Hong Kong a été ébranlée par les événements tragiques qui se sont produits dans la capitale chinoise en juin 1989. Vous avez déjà adopté de nombreuses mesures positives pour faire face à ce problème. Le Canada appuie sans réserve ces mesures - vos ambitieux projets d'infrastructure, votre processus accéléré de démocratisation ainsi que votre charte des droits.

Face à l'avenir, vous pouvez être assurés de notre appui sans réserve. Le Canada est disposé à prêter main-forte. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

- Nous étudions, avec la Grande-Bretagne et la Chine, la possibilité de créer un vaste réseau d'accords bilatéraux entre le Canada et Hong Kong. Ce réseau permettrait de conserver les liens officieux qui se sont noués entre le Canada et Hong Kong. Nous croyons que cette mesure respecterait pleinement la Déclaration conjointe sino-britannique. Ainsi, nous signifierions clairement que le rôle unique de Hong Kong ne changera pas en 1997. Nous voulons qu'à la fin du siècle, les possibilités de coopération entre le Canada et Hong Kong soient les mêmes qu'aujourd'hui.

- En 1988, nous avons signé notre premier accord bilatéral sur les services aériens avec Hong Kong, et il y a maintenant une liaison directe entre le Canada et cette ville.